

Plan de Résilience :

LES ENJEUX DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE AU CŒUR DES ANNONCES L'ANIA RESTE ATTENTIVE AU DEPLOIEMENT OPERATIONNEL DES MESURES

Paris, 16 mars 2022,

Cet après-midi, le Premier ministre Jean Castex et les membres du Gouvernement ont présenté les grandes mesures de soutien pour aider les entreprises et les filières les plus touchées par la crise ukrainienne. Le secteur agroalimentaire est reconnu comme stratégique pour le pays.

Dans ce contexte d'urgence et pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises, l'ANIA est satisfaite du relèvement du plafond des prêts garantis par l'État et la possibilité du report des charges.

Concernant les modalités des mesures annoncées sur le bouclier énergétique, l'ANIA s'inquiète des mesures annoncées en l'état et sera vigilante à la bonne adéquation entre les dispositifs et la réalité des entreprises. En effet, les entreprises alimentaires font face, depuis déjà plusieurs mois, à un contexte inflationniste qui fragilise leur état de santé économique.

Concernant les négociations commerciales avec la grande distribution, l'ANIA a été entendue par le ministre Julien Denormandie qui a rappelé, avec détermination, le besoin impératif pour les entreprises concernées de ré-ouvrir des négociations avec leurs clients distributeurs dans les plus brefs délais. Il a appelé à un esprit de solidarité et de responsabilité de tous les acteurs de la filière, en réponse notamment à l'application par les distributeurs de pénalités logistiques inacceptables pour les industriels.

L'ANIA se félicite de la mise en place d'un premier comité de liaison avec tous les acteurs de la filière alimentaire, et ce, dès vendredi. Elle insistera tout particulièrement sur la nécessaire prise en compte, dans la phase de réouverture de négociations, des hausses des matières premières agricoles, mais aussi de celles de l'énergie et des transports.

*« Depuis le début de la crise ukrainienne, il faut saluer l'engagement du gouvernement pour sa mobilisation et la concertation mise en œuvre. Aujourd'hui, avec le plan résilience, les entreprises alimentaires sont reconnues comme stratégiques pour le pays et acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire. Les mesures d'urgence sont vitales pour les entreprises touchées par la crise notamment les PME. Ces mesures doivent impérativement être adaptées aux besoins concrets des entreprises. Le secteur agroalimentaire répondra présent pour maintenir sa mission nourricière en France et à l'international dans un esprit de solidarité avec tous les acteurs de la filière. », **Jean-Philippe André, Président de l'ANIA.***

L'Association Nationale des Industries Alimentaires rassemble 30 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives de 15 479 entreprises alimentaires en France. L'agroalimentaire est le 1^{er} secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 198 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 433 579 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.